

## Les objectifs de la révision

Approuvé le 9 décembre 2004, le PLU en vigueur à Belfort ne permettait plus de répondre aux exigences actuelles de l'aménagement communal et des différentes politiques publiques. Aussi, une procédure de révision générale est en cours depuis 2012.

Celle-ci, en prenant en compte les évolutions liées au Grenelle de l'Environnement et aux dispositions de la loi ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové), permettra à Belfort de se développer durablement et en particulier de :

- > Renforcer le positionnement de la ville dans le système métropolitain du Grand Est,
- > Impulser, anticiper ou accompagner les projets d'envergure,
- > Encourager les nouvelles logiques de mobilité,
- > Répondre aux enjeux résidentiels,
- > Prendre en considération les pratiques sociales dans la ville et la vie dans les quartiers,
- > Favoriser le développement économique.

**La révision générale du Plan Local d'Urbanisme, décidée par Conseil municipal en date du 22 mars 2012**, a pris plusieurs années ; l'adoption du document final a été validée par le Conseil Municipal le 04/02/2021 (voir [calendrier prévisionnel](#)). Tout au long de cette procédure, les citoyens n'ont pas seulement été informés, ils ont été écoutés et consultés dans le cadre de ce que la loi nomme la [concertation](#).